

**«Réseaux universitaires et dialogue des cultures :
l'AUF vers Beyrouth »**

**Séminaire La francophonie et le dialogue des cultures : quelles stratégies?
Haut Conseil de la Francophonie, 28 mai 2001**



Rien ne semble aller de soi dans le vocabulaire des institutions de la Francophonie. Je découvre depuis dix-huit mois, dans l'Agence universitaire qui m'a élue pour en prendre en charge la mutation, que des lieux communs remplacent souvent la mise en question des projets et la recherche. La notion même de « diversité culturelle », qui nous rassemble, me paraît problématique dans la mesure où la culture y est reléguée au rang d'attribut, comme si la diversité « culturelle » n'était qu'une des facettes d'une diversité plus large, qui pourrait par exemple se dire tantôt biologique, tantôt ethnique, tantôt religieuse, et en plus culturelle.

Le mot de culture me semble plus riche de sens que la réduction qui prévaut dans le discours officiel. On sait maintenant qu'il est d'ailleurs lui-même ambigu : selon que l'on l'analyse sous l'angle de ce qu'il recouvre dans la tradition anglo-germanique, ou au contraire dans la tradition latine, largement exportée vers l'Afrique et l'Amérique. Dans le premier cas, il s'agit des façons d'être, des goûts, des comportements et des modes de vie qui singularisent un groupe social et font son génie particulier ; dans l'autre cas, le mot désigne plutôt des productions dans lesquelles se retrouvent des traits esthétiques et éthiques qui font de chaque culture particulière un vecteur de communication d'un peuple à l'autre au regard des valeurs universelles qu'elle produit. C'est dans ce sens que, pour beaucoup, culture s'oppose à barbarie. Sans vouloir entrer dans ce débat, je repérerai, comme l'ont déjà fait des universitaires, que ces deux emplois du terme s'entrecroisent dans nombre de discours et de pratiques.

Comme tout discours concernant le rapport des cultures entre elles et la revendication propre à chacune, celui des institutions de la francophonie renvoie à l'un des trois modèles suivants.

Le premier modèle est un modèle patrimonial. Les cultures du monde sont alors assimilées, dans les discours qui s'y rapportent, à autant de richesses héréditaires. Elles se composent de monuments, de traces orales ou écrites qu'il importe de préserver ; elles constituent un patrimoine qui se reçoit et se lègue, et relèvent moins de l'être que de l'avoir. Les politiques culturelles, quantifiables et mesurables, sont vouées à assurer l'intégrité de ces trésors en lesquels se reconnaissent des peuples.

Un second modèle de discours est biologique. Il implique que la culture fonctionne à l'instar

d'un organisme. On parle alors de « vie culturelle » et l'on admet qu'elle évolue, qu'elle peut se rendre perméable au métissage, à des formes importées volontairement ou qui viennent d'ailleurs. Le modèle biologique est à l'œuvre lorsque l'on parle de « seuil de tolérance » concernant par exemple la proportion de chansons en français par rapport aux productions en anglais, ou que l'on exige des chaînes de télévision un quota de productions en langue nationale.

Le dernier modèle est dialogique. Une culture s'analyse alors selon le mouvement des forces qui la composent, ces forces étant à la fois internes et externes, liées aux cultures voisines ou à celles qui dans le mouvement de l'histoire, croisent la première. Edgar Morin illustre ainsi la variété des cultures de l'Europe en montrant comment les interactions entre peuples, cultures, classes, États, y ont tissé une unité elle-même plurielle et contradictoire. Pour lui l'échange des cultures est un « chantier tumultueux »¹.

Dans la ligne de ce troisième modèle, il me semble utile de relever que le « dialogue des cultures » ne va pas de soi. Je suis de ceux et de celles qui, avec Jacques Derrida, se plaisent à rappeler que « toute culture est originairement coloniale » - comme le signale l'étymologie² -, et qu'elle s'institue par l'imposition unilatérale d'une politique de la langue³. La question des langues – et de la politique des langues – renvoie à son tour à la réalité linguistique de la Francophonie, à la coexistence des langues partout où le français se trouve en contact avec d'autres langues, et en particulier avec d'autres langues nationales. Aujourd'hui les pays d'Afrique, comme ceux du monde arabe, souhaitent légitimement développer et valoriser leurs langues nationales : celles-ci représentent un atout majeur pour le développement et la démocratie, en assurant la participation d'une majorité de citoyens. La nouvelle société sénégalaise par exemple s'enrichit de langues dont les règles orthographiques sont désormais fixées et qui peuvent se prévaloir, dans l'enseignement et dans l'administration, d'un rang comparable à celui de langues officielles : il s'agit du *mandinka*, du *poular*, du *sérère*, du *soninké*, du *wolof*.

¹ Morin, Sur cette distinction, cf. *Europes*, coll. Bouquins, Paris 2000, préface de Yves Hersant, et cette affirmation d'Edgar Morin (dans *Penser l'Europe*, Paris, 1987) : « le bouillon de cultures européennes a été et demeure brouillon ».

² En effet « colonial » et « culture » viennent du latin *coleo* (je cultive).

³ « La maîtrise, on le sait, commence par le pouvoir de nommer, d'imposer et de légitimer les appellations. On sait ce qu'il en fut du français en France même, dans la France révolutionnaire autant ou plus que dans la France monarchique. Cette mise en demeure souveraine peut être ouverte, légale, armée ou bien rusée, dissimulée sous les alibis de l'humanisme « universel », parfois de l'hospitalité la plus généreuse. Elle suit ou précède toujours la culture comme son ombre. Il ne s'agit pas d'effacer ainsi la spécificité arrogante ou la brutalité traumatisante de ce qu'on appelle la guerre coloniale moderne et « proprement dite », au moment même de la conquête militaire ou quand la conquête symbolique prolonge la guerre par d'autres voies. Au contraire. La cruauté coloniale, certains, dont je suis, en ont fait l'expérience des deux côtés, si on peut dire. Mais toujours elle révèle exemplairement, là encore, la structure coloniale de toute culture. Elle en témoigne en martyr, et à *vif*. » (Jacques Derrida, *Le Monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1996, p. 68-70.)

Quant au français, il ressort enrichi de la greffe que font naître en lui les langues des pays où on le parle. Ce qui apparaissait dans la langue d'Ahmadou Kourouma comme un style déroutant, douteux, voire fautif, au point que les maisons d'édition de l'Hexagone ont fait des difficultés en 1968 pour éditer *Le soleil des indépendances*, est aujourd'hui reconnu par le Prix Renaudot⁴, venu couronner l'an dernier *Allah n'est pas obligé* : les mots de Kourouma, selon l'expression de Lilyan Kesteloot, sont chargés de nouvelles valeurs, qui sont celles du terroir malinké. Le dialogue des cultures devient ainsi une opération « d'ex-appropriation », qui affronte l'altérité pour s'y mesurer, s'y perdre et s'y retrouver. À un poète malgache dont le français sans égal m'éblouissait, j'ai demandé la clé de sa langue, et il m'a répondu qu'il pensait en malgache et se traduisait en français.

Le dialogue des cultures, que le Sommet de Beyrouth a inscrit dans les projets politiques des États membres de la Francophonie, retrouvera sans nul doute cette problématique de la traduction, et celle de la norme des langues. En effet la traduction est à la fois appropriation et expropriation - elle réalise le désir de faire sien le texte de l'autre et de l'en évincer, comme la colonisation exprima souvent la volonté de faire sienne la terre de l'autre et de l'en expulser - mais elle est aussi une des voies qui permettent de poser et de dépasser, par le dialogue, le conflit des langues.

Pour poser la question du dialogue des cultures dans le contexte du plurilinguisme mondial, l'Agence universitaire de la Francophonie, riche de réseaux scientifiques et institutionnels variés, compte en particulier sur un réseau de doyens de Lettres et Sciences humaines, sur un réseau de départements de français, sur cinq réseaux de chercheurs qui se consacrent à l'analyse des différentes modalités de langue, et enfin sur un réseau qui étudie la relation entre culture, identité et développement.

Le réseau de doyens et de départements qui enseignent le français pose les deux questions : celle de la traduction et celle de la norme. Sur le dernier point, des équipes d'enseignants, par exemple celle de Wafa Berry Hajj, présidente de la Commission de rénovation du français à l'Université Libanaise, travaillent à remplacer l'enseignement des normes du français académique par une pluralité de langues françaises. Ils s'appuient à la fois sur le principe du nécessaire renouvellement de « l'image » du français dans les universités, et sur une approche communicative, qui vise une réconciliation des étudiants avec le français, jusque là considéré comme un facteur d'échec. Ce grand chantier suppose une refonte des programmes, une meilleure formation des formateurs et l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés aux étudiants libanais.

Les autres réseaux favorisent, indépendamment de l'appartenance de leurs membres à la Francophonie politique, la recherche sur l'état du français, aussi bien du point de vue du corps de la langue (vocabulaires, syntaxe), que de sa situation dans les différentes zones du monde où le français est parlé. Le réseau *Étude du français en Francophonie*⁵ permet

⁴ Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé*, Paris, Le Seuil, Prix Renaudot 2000.

⁵ Site toile : <http://www.auf.org/programmes/programme1/eff/>

l'établissement d'Inventaires des particularités lexicales en Afrique noire, au Maroc, en Tunisie, bientôt en Algérie. Le réseau *Lexicologie, Terminologie, Traduction*⁶ apporte des outils de référence pour constituer lexiques, dictionnaires et bases de données, et développe ces disciplines d'avenir que sont la traductologie et la traductique. Le réseau *Sociolinguistique et dynamique des langues*⁷ examine les situations linguistiques des pays dans lesquels plusieurs langues coexistent avec le français dans des relations parfois d'inégalité ; il donne des éléments de programmes d'aménagement. Le réseau *d'observation du français*⁸ élabore un projet de recherche documentaire qui vise à établir régulièrement un diagnostic de la situation du français dans certains pays, en particulier de sa place dans les systèmes d'enseignement. Son objectif est d'observer la situation respective des langues - en particulier celle du français - en fonction de leur utilisation réelle dans la vie éducative, politique et économique, mais aussi dans la production culturelle et les divertissements ; d'apprécier, plus généralement, l'offre et la demande du français⁹ et des autres langues à partir des moyens publics ou privés mis à la disposition d'une population pour s'épanouir dans un environnement plurilingue. Les résultats obtenus par ce réseau intéressent nos interlocuteurs, y compris dans les entreprises, qui pourront ainsi mesurer le rôle que tient en leur sein la langue française. (Nous savons par exemple qu'en France un certain nombre de grandes entreprises de dimension internationale en sont à présenter les procès verbaux de leurs conseils d'administration en langue anglaise alors même qu'elles pourraient sans difficulté les éditer dans les deux langues.) La vertu de l'observation, c'est d'abord le constat critique. Elle doit devenir une méthode rigoureuse liée aux sciences sociales qui lui apportent beaucoup. Le réseau qui se développe à l'Agence universitaire de la francophonie comprend des politologues, des anthropologues, des sociologues, des statisticiens et d'autres représentants des sciences humaines qui tiennent un rôle majeur dans la connaissance des langues et de leur usage.

Le réseau *Cultures, identité et dynamiques sociales*¹⁰ étudie les rapports existant entre les cultures et le développement économique et social, dans le contexte particulier des pays de la francophonie. Les travaux sont menés dans le cadre pluridisciplinaire des sciences sociales, selon une démarche comparative, autour de quatre thèmes principaux : « Pluralisme linguistique, communication interculturelle et développement », « Enjeux identitaires et pratiques sociales du développement », « Mondialisation ou régionalisation

⁶ Site toile : <http://www.auf.org/programmes/programme1/lit/>

⁷ Site toile : <http://www.auf.org/programmes/programme1/sdl/>

⁸ Site toile : <http://www.auf.org/programmes/programme1/odf/>

⁹ Robert Chaudenson a défini la situation de la francophonie comme une contradiction entre « une demande sans offre (dans la plupart des pays francophones du Sud) et « une offre sans demande » dans la plupart des pays non francophones, cf. *Langues et développement*, Bulletin de l'Institut d'Études créoles et Francophones, Université de Provence, janvier 1999, p. 3.

¹⁰ Site toile : <http://www.usj.edu.lb/cids/>

des échanges, innovations et résistances culturelles », « Système de valeurs et enjeux du développement socio-économique »¹¹.

Ces exemples ne constituent d'ailleurs pas une liste fermée, car nous favoriserons la création de nouveaux réseaux sur d'autres thèmes pour soutenir des chercheurs en sciences humaines souvent isolés¹², et je tiens ici à les assurer de notre appui. À Beyrouth, les réseaux liés à la langue seront invités à traverser les frontières qui trop longtemps les ont amenés à se développer indépendamment les uns des autres. Cette interrelation se fera sur le thème de la norme, qui a été identifié par les cinq réseaux eux-mêmes, suite à une large consultation interne à l'Agence universitaire de la Francophonie, comme le sujet fédérateur par excellence. Il permettra de réfléchir à une meilleure appréhension des rapports entre le français et les autres langues en élargissant le débat aux domaines métalinguistique, sociolinguistique, sémiotique, cognitif, didactique, lexicologique, culturel, et de mieux préparer, dans les esprits mais aussi dans les faits, l'avènement d'une langue française aux normes plurielles, sans que cette prise en compte par les États membres de la Francophonie de leur (parfois « leurs ») français conduise pour autant à un appauvrissement. En effet, la norme est-elle autre chose qu'un rapport entre un lieu, une période de l'histoire et un environnement ?

À partir de la diversité des approches, il s'agira de reconnaître l'hégémonie de normes linguistiques centrales qui mettent encore en échec la diversité au sein de la francophonie, et par conséquent la nécessaire *imagination* de la francophonie non comme un critère d'uniformisation, mais comme un espace pluriel et même « plural », un terrain de rencontre et d'enrichissement des diversités culturelles et politiques, « une configuration de multiples lieux où les mémoires en travail partagent des références, rendant ainsi possible leur dialogue » (Bogumil Jewsiewicki).

Cette problématique s'accorde au projet à l'œuvre dans l'Agence universitaire de la Francophonie : celui de faire évoluer les savoirs universitaires vers une nouvelle définition des disciplines académiques dans leur relation à la personne humaine. De ces nouvelles humanités, j'ai déjà tracé, ailleurs, le programme. Il reste celui que je voudrais proposer en tant qu'universitaire au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement. J'en redis ici la ligne directrice qui, me semble-t-il, pourrait aussi convenir à certains travaux du Haut Conseil de la Francophonie.

¹ Principales publications : "La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement", Actes des Journées scientifiques de Beyrouth, sous la direction de S. Abou et K. Haddad, Université Saint-Joseph, 1997 "Universalisation et différenciation des modèles culturels", Actes des Journées scientifiques de Maurice, sous la direction de S. Abou et K. Haddad, AUF, 2000. "Anatomie de la Francophonie libanaise", S. Abou / C. Kasparian / K. Haddad, AUF, 1996.

¹² Par exemple, un réseau pluridisciplinaire, formé surtout de comparatistes, est en cours de constitution sur le thème des « Littératures et objets culturels de l'enfance ».

Le réaménagement projeté part de la philosophie, comme lien entre plusieurs champs disciplinaires. La pensée philosophique, lue depuis le territoire d'universités capables d'affirmer leur résistance à ce qui dans la mondialisation assujettit la science à l'économique ou à la technique, me semble en effet préfigurer une recomposition des savoirs dans laquelle on peut voir ce que devraient être les humanités. Dans ces humanités à venir, le philosophe se présente dans une nouvelle situation, qui redéfinit sa profession de professeur. Le premier impératif est l'histoire de l'homme, de son propre et de l'incarnation juridique de ce propre. C'est la priorité qu'assigne dans un texte récent Jacques Derrida à ce qu'il appelle « l'université sans condition ». Il écrit :

Le fil conducteur le plus urgent serait ici la problématisation (ce qui ne veut pas dire la disqualification de ces puissants performatifs juridiques qui ont scandé l'histoire moderne de cette humanité de l'homme. Je pense par exemple à la riche histoire de deux au moins de ces performatifs juridiques : d'une part les Déclarations des droits de l'homme, et de la femme car la question des différences sexuelles n'est pas ici secondaire ou accidentelle [...]) et d'autre part le concept de « crime contre l'humanité » qui depuis la guerre a modifié le champ géopolitique du droit international et le fera de plus en plus, commandant en particulier la scène de la confession mondiale et du rapport au passé historique en général.

À cette problématique on peut ajouter, comme le fait Derrida lui-même, l'histoire des institutions éducatives, l'histoire de la littérature, et aussi les mutations engendrées par certaines découvertes des sciences exactes, qui affectent profondément le traitement du corps humain ou encore le rôle du microcosme qu'est l'homme à l'intérieur du macrocosme qu'est le monde.

Pour moi, les nouvelles humanités traitent de tous les espaces où des mutations affectent l'humanité dans son ensemble pluriel, que ces mutations appartiennent au domaine des sciences dites « exactes » ou à celui des sciences dites « humaines et sociales ». Elles interrogent, par exemple, des découvertes comme celle du génome humain dont le schéma vient d'être publié. Elles embrassent les mutations qui dans le cyberspace provoquent de nouvelles formes de vie sociale ainsi que des interférences imprévues. Elles ne peuvent se désintéresser du rapport des pays en développement aux pays développés et des évolutions sociales, économiques et culturelles qui marquent la répartition du travail dans ses disparités mondiales. Elles abordent la question des sans-papiers, des sans-droits, comme liée à la question du droit. Elles s'attachent aussi aux conditions d'une nouvelle pensée de la démocratie, nécessaire et plurielle, comme l'humanité.

C'est sur ces pistes que s'avancent, avec les philosophes, tous ceux qui souhaitent que les universités expriment dans leur structure même le souci de leur relation au monde, qui représente le refus d'une mondialisation à sens unique. Les réseaux et les départements d'universités se trouvent ainsi encouragés à suivre une voie bien différente de ce que représentent aux États-Unis les départements de *cultural studies*. Et je crois les universités membres – titulaires et associées – de l'Agence universitaire de la Francophonie, les actuelles et les futures, même aux États-Unis, capables de réaliser ce projet à partir d'une redéfinition de la notion même d'*humanités* et de *culture*.